



## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1065-7-17

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville a adopté, lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2017, le règlement numéro 1065-7-17 intitulé « *Règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 1065-05 intitulé « Règlement de plan d'urbanisme »* ».

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme afin de mettre à jour le plan numéro 3 intitulé « *LES AIRES D'AFFECTATION DU PÉRIMÈTRE URBAIN- MISE À JOUR 2016* » afin d'y modifier l'affectation du sol de la zone I-6, située sur la rue Saint-Césaire, de « *Industrielle* » à « *Habitation de moyenne densité* ».

Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Rouville a été délivré le 30 novembre 2017 et, conséquemment, ce règlement est entré en vigueur à cette date.

Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la Ville de Marieville, à l'hôtel de Ville situé au 682 de la rue Saint-Charles, où tout intéressé peut en prendre connaissance du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Marieville, le sept décembre deux mille dix-sept (7 décembre 2017).

La greffière,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

***Avis public 17-61***